

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL608

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer à la première occurrence du mot :

« par »

le mot :

« entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.